



## Gérez vos factures impayées : la phase amiable

- Fiche rédigée par l'équipe éditoriale de WebLex
- En collaboration avec **Gilbert Le Geldron, spécialiste en recouvrement de créances, Cabinet ACRC, NANTES**
- Dernière vérification de la fiche : 27/08/2019
- Dernière mise à jour de la fiche : 11/04/2018

Vous avez livré votre client il y a bientôt un mois, livraison qui a été facturée dans la foulée. Puis, plus de nouvelles du client... Pressentant une difficulté dans le règlement de votre prestation, vous vous demandez quel peut être le meilleur outil à mettre en place pour gérer ce probable impayé. Voici quelques pistes qui vous permettront de gérer cette difficulté.

### Prévenir les impayés : une anticipation nécessaire !

**Un préalable.** Voici une première règle de base que devrait respecter tout entrepreneur : pour être payé tôt, il faut facturer tôt. Plus vous tardez à facturer, et plus vous augmentez le risque d'impayé. Mais ce n'est pas la seule règle qu'il faut respecter...

**Un suivi...**

{ABONNEZ-VOUS}

### Gérer les impayés : une réaction impérative !

**Une réaction.** Appelez votre client pour faire le point sur le suivi du règlement de vos factures. C'est un préalable nécessaire qui vous permettra de prendre le pouls de la situation (oubli, négligence, ...) qui, bien souvent, permet de débloquer rapidement la situation.

**Communiquez ! ...**

{ABONNEZ-VOUS}